

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 04 février 2021 portant désignation des membres de la Commission du Certificat d'Aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur (CAPAES) en Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale**

A.M. 30-03-2023

M.B. 31-08-2023

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement de la Promotion sociale,

Vu le décret du 17 juillet 2002 définissant le Certificat d'Aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur (CAPAES) en Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale et ses conditions d'obtention, spécialement l'article 8 ;

Vu l'arrêté ministériel du 04 février 2021 portant désignation des membres de la Commission du Certificat d'Aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur (CAPAES) en Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Dans l'article 2 de l'arrêté ministériel du 04 février 2021 portant désignation des membres de la Commission du Certificat d'Aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur (CAPAES) en Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale, le tableau est modifié comme suit :

<b>Chambre compétente pour l'examen des dossiers des candidats en fonction dans une haute école</b>		
Président	Le fonctionnaire général en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant, membre du personnel de rang 10 minimum.	
	<b>Effectif</b>	<b>Suppléant</b>
Secrétaire	Madame Emilie OUVRARD	Monsieur Johan FABRY
<b>Organismes</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants</b>
WBE	Madame Martine OPPLIGER	Madame Valérie HOFMANS
CPEONS	Monsieur Ahmed MEKSEM	Madame Dominique DUPONT
SEGEC	Madame Anne GIACOMELLI	Madame Catherine VAN LERBERGHE
FELSI		Madame Emilie STEVENS
CGSP	Monsieur Etienne SCHAFFER	Madame Silvia SZPES

CSC	Madame Valérie DUMONT	Madame Catherine DEKERCKHEER
SLFP	Madame Arlette VANWINKEL	Madame Myriam DREESEN
<b>Chambre compétente pour l'examen des dossiers des candidats en fonction dans un établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale</b>		
Président	Le fonctionnaire général en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant, membre du personnel de rang 10 minimum.	
	<b>Effectif</b>	<b>Suppléant</b>
Secrétaire	Madame Emilie OUVRARD	Monsieur Johan FABRY
<b>Organismes</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants</b>
WBE	Madame Michela SARRO	Madame Patricia PEIGNOIS
CPEONS	Madame Stéphanie SERET	Madame Agnès DUSSARD
SEGENC	Madame Nathalie PONSART	Madame Julie VANLATHM
FELSI		Madame Audrey LERMINIAUX
CGSP	Monsieur Etienne SCHAFFER	Madame Silvia SZPES
CSC	Madame Valérie DUMONT	Madame Catherine DEKERCKHEER
SLFP	Madame Arlette VANWINKEL	Monsieur Ahmed MEKSEM

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le 13 mars 2023.

Bruxelles, le 30 mars 2023.

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY